Ville de Mèze

N° 560

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX N° 9 RUE ANTONIN BOULIECH

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,
VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25
VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,
VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,
VU, la demande sollicitée par Mme NOGUES Nathalie, demeurant 9 rue Antonin Bouliech à Mèze,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la réfection de la toiture et de la façade n° 9 rue Antonin Bouliech et notamment l'installation d'un échafaudage « monopied », de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette intervention et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage « monopied » à hauteur du n° 9 rue Antonin Bouliech, du mercredi 25 octobre 2023, 20h00 au mercredi 15 novembre 2023, 20h00.

Article 2 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner son véhicule à hauteur du n° 9 et n° 11 rue Antonin Bouliech, du mercredi 25 octobre au mercredi 25 novembre 2023, de 07h00 à 19h00.
Le pétitionnaire laissera libre accès aux résidents de la rue Antonin Bouliech si nécessaire.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par Mme NOGUES Nathalie, demeurant 9 rue Antonin Bouliech à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Ville de Mèze

N° 560

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 20 octobre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.